

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 10 juillet 2014

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 9 juillet 2014, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle la mairesse et les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Jean-Claude Pouliot, Yves Coulombe et Sylvain Bergeron.

M. Harold Noël a justifié son absence.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation à la séance ordinaire du 9 juillet 2014 du Conseil des maires
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 juin 2014
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 11 juin 2014
6. Demande à Transport Québec pour les réfections des accotements et chaussées désignées sur la 368 et route Prévost
7. Demande au ministère de la Sécurité publique pour l'élaboration d'une étude sur la mise en commun des services incendie de l'Île d'Orléans
8. Résolution d'appui au projet Conservation volontaire de milieux naturels riverains d'intérêt dans la MRC de l'Île d'Orléans (2015-2018) de l'Association forestière des deux rives
9. Adoption des dépenses du mois de juin 2014
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la réunion

**2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation à la séance ordinaire du 9 juillet 2014 du Conseil des maires**

**Résolution 2014-07-63**

**Sur proposition de** M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai relatif à l'avis de convocation à la séance ordinaire du 9 juillet 2014 du Conseil des maires.

**3• Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2014-07-64**

**Sur proposition de** Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

#### **4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 juin 2014**

##### **Résolution 2014-07-65**

**Sur proposition de** M. Yves Coulombe, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 11 juin 2014.

#### **5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 11 juin 2014**

Nous avons reçu un accusé réception du ministère de la Culture et des Communications à la suite de la demande d'une rencontre du Conseil des maires avec la ministre Hélène David.

Transports Québec a répondu que le resurfaçage du pont de l'Île d'Orléans est planifié dans leur programme d'intervention 2014, soit en juillet ou en août, et cela en prenant les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients pour les usagers de la route. Des communications suivront.

##### **10.1 Embauche d'un aménagiste, poste contractuel d'un an (p. 3)**

Le comité de sélection a rencontré le 5<sup>e</sup> candidat le 13 juin et propose de retenir la candidature de M. Charles Tremblay au poste d'aménagiste pour un poste contractuel d'un an.

##### **Résolution 2014-07-66**

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de M. Charles Tremblay à titre d'aménagiste pour une période d'un an à compter du 14 juillet 2014, selon les conditions de travail des employés de la MRC.

#### **6• Demande à Transport Québec pour les réfections des accotements et chaussées désignées sur la 368 et route Prévost**

##### **Résolution 2014-07-67**

**Considérant** le nombre grandissant de cyclistes sur la route 368 à l'Île d'Orléans ;

**Considérant** l'étude de pré-faisabilité d'aménagements cyclables à l'Île d'Orléans ;

**Considérant** la tenue de nombreuses rencontres entre Transports Québec et la MRC de l'Île d'Orléans ;

**Considérant** qu'une visite-terrain a été réalisée par l'agent de développement rural du CLD afin de localiser ces interventions à court terme et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution ;

**Considérant** que la réfection des emprises (accotements et chaussées désignées), propriétés de Transport Québec, fait partie des travaux à court terme pouvant être pris en charge par Transports Québec en fonction de leur planification annuelle de travaux ;

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de demander à Transport Québec de procéder aux réfections des accotements et chaussées désignées sur la 368, la route Prévost et la route entre la sortie du pont et la Côte du Pont, telles que décrites dans l'inventaire des accotements et chaussées désignées à corriger.

**7• Demande au ministère de la Sécurité publique pour l'élaboration d'une étude sur la mise en commun des services incendie de l'Île d'Orléans**

**Résolution 2014-07-68**

**Attendu** la rencontre qui s'est tenue entre le Conseil des maires et le ministère de la Sécurité publique le 9 juin 2014 ;

**Attendu** l'offre de services proposée par les représentants du ministère de la Sécurité publique lors de cette même rencontre ;

**Sur proposition de** M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de demander au ministère de la Sécurité publique de procéder à l'élaboration d'une étude sur la mise en commun des services incendie de l'Île d'Orléans.

**8• Résolution d'appui au projet Conservation volontaire de milieux naturels riverains d'intérêt dans la MRC de l'Île d'Orléans (2015-2018) de l'Association forestière des deux rives**

**Résolution 2014-07-69**

**Attendu que** le projet se déroulera, sous réserve de l'obtention du financement requis, sur le territoire de la MRC de l'Île d'Orléans de mars 2015 à mars 2018 ;

**Attendu que** le projet s'inscrit dans une vision de protection des milieux naturels et d'amélioration de la qualité du milieu de vie des communautés riveraines du fleuve Saint-Laurent ;

**Attendu que** le projet s'inscrit dans le cadre du futur schéma d'aménagement du territoire de la MRC de l'Île d'Orléans et du Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec ;

**Attendu que** le projet s'adresse prioritairement aux propriétaires fonciers de la rive nord de l'Île d'Orléans possédant au moins un milieu naturel riverain d'intérêt et désirant participer au projet ;

**Attendu que** le projet a comme objectif principal de sensibiliser les propriétaires fonciers et la population locale à l'importance de la conservation des milieux naturels riverains ;

**Attendu que** le projet contribuera à protéger les habitats fauniques et floristiques riverains se trouvant sur la rive nord de l'Île d'Orléans ;

**Attendu que** le projet contribuera à préserver le paysage du fleuve Saint-Laurent et de l'île d'Orléans ;

**Attendu que** le projet contribuera à préserver la biodiversité ainsi qu'à maintenir l'intégrité de l'écosystème du Saint-Laurent, de ses affluents et de l'île d'Orléans ;

**Attendu que** ce projet répond aux préoccupations de la MRC de l'île d'Orléans et des municipalités concernées ;

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'appuyer le projet Conservation volontaire de milieux naturels riverains d'intérêt dans la MRC de l'île d'Orléans (2015-2018) de l'Association forestière des deux rives et de contribuer en nature à son succès par la fourniture de données pertinentes, le prêt de services et de ressources humaines.

## 9• Adoption des dépenses du mois de juin 2014

### Résolution 2014-07-70

**Sur proposition de** M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juin 2014.

## 10• Correspondance

### 10.1 Demande de l'Association des directeurs municipaux du Québec – Zone 15 – La Capitale

#### Résolution 2014-07-71

**Sur proposition de** M. Yves Coulombe, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la tenue du colloque de zone – La Capitale de l'automne 2014.

## 11• Varia

Il n'y en a pas.

## 12• Période de questions

Elle débute à 20h40 et se termine à 20h50.

## 13• Levée de la réunion

### Résolution 2014-07-72

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h51.

**Prochaine séance, le 6 août 2014 à 20 heures.**

---

**Chantale Cormier**  
Directrice générale

---

**Jean-Pierre Turcotte**  
Préfet